NPT/CONF.2010/PC.I/WP.54

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

8 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session
Vienne, 30 avril-11 mai 2007

Article V, et article VI et alinéas 8 à 12

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (ci-après dénommés « le Groupe »)

1. Le Groupe réaffirme que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constitue un mécanisme efficace de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects et qu'il est vital pour le Traité sur la non-prolifération. Le TICE fait partie intégrante du prolongement indéfini du TNP. Le Groupe insiste par conséquent sur le fait que l'entrée en vigueur rapide du TICE revêt une urgence et une importance absolues et confirme l'accord issu de la Conférence d'examen du TNP de 2000 stipulant que la rapide entrée en vigueur du TNP était considérée comme la première des 13 étapes pratiques sur la voie du désarmement nucléaire. Le Groupe a réaffirmé que les dispositions de l'article V du TNP devaient être interprétées à la lumière du TICE.

2. Le Groupe condamne l'essai nucléaire effectué en octobre 2006 par la République populaire démocratique de Corée. Cet essai a démontré l'impérieuse nécessité de l'entrée en vigueur rapide du TICE. L'essai a été immédiatement détecté et son site a été déterminé par le système de surveillance international, ce qui a montré la capacité du système à détecter et identifier même de petites explosions nucléaires. Le Groupe appuie fermement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, plus spécialement la résolution 1718 (2006) et la résolution 1695 (2006) adoptées à l'unanimité les 14 octobre et 15 juillet 2006, respectivement, et continue d'enjoindre la République populaire démocratique de Corée à signer et ratifier le TICE et à s'abstenir de nouveaux essais nucléaires. Le Groupe se félicite de la déclaration publiée le 13 février 2007 à la suite des pourparlers à six pays à Beijing, engageant la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures rapides pour commencer à apaiser les préoccupations internationales suscitées par son programme nucléaire.

07-33495 (F) 090507 090507

3. Le Groupe se déclare satisfait des progrès réalisés par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans la vérification du respect des obligations aux termes du Traité lors de son entrée en vigueur – notamment en ce qui concerne la mise en place d'un système de surveillance international. On devrait parvenir à instaurer un système de vérification efficace, fiable, participatif, non discriminatoire et universel. Un tel système ne peut toutefois donner toute sa mesure que si le TICE est entré en vigueur.

4. Le Groupe regrette que depuis 11 ans qu'il est ouvert à la signature, le TICE ne soit pas encore entré en vigueur, mais il constate avec satisfaction qu'il a été signé par 177 pays dont 138 l'ont ratifié, y compris 34 dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur. Le Groupe renouvelle son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou de ratifier le Traité sans plus tarder. Il appelle particulièrement les États figurant à l'annexe 2 du Traité, et dont la ratification est une condition préalable à l'entrée en vigueur, à prendre conscience de la valeur de ce traité pour leur sécurité nationale et la sécurité internationale. Le fonctionnement fiable du système de surveillance international ainsi que l'application pratique d'autres aspects du régime de vérification, et l'exemple donné par le nombre croissant de ratifications devraient les aider à prendre une décision positive.

5. Le Groupe se félicite des résultats de la conférence organisée en application de l'article XIV du TICE (entrée en vigueur) qui s'est tenue à New York en septembre 2005. Il apprécie l'utilité des travaux de la Conférence « Synergies avec les sciences, 1996-2006 et au-delà » tenue à Vienne les 31 août et 1er septembre 2006, généreusement appuyée par le Gouvernement autrichien. Le Groupe accueille avec intérêt la déclaration ministérielle conjointe dont l'initiative a été prise le 20 septembre 2006 au Siège de l'ONU et à laquelle 72 États se sont associés. Le Groupe note qu'une nouvelle conférence organisée en application de l'article XIV du TICE (entrée en vigueur) se tiendra à Vienne les 17 et 18 septembre 2007, et prie instamment tous les États à y participer activement afin d'en assurer le succès.

6. Réaffirmant que le TICE freine la fabrication d'armes nucléaires et leur perfectionnement, le Groupe insiste sur le fait que cet instrument combat la prolifération nucléaire tant horizontale que verticale. Il s'inquiète de ce que la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires aboutisse à une reprise des essais et à un abaissement du seuil nucléaire. Le Groupe appelle tous les États à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre des buts et objectifs du TICE d'ici son entrée en vigueur.

7. Le Groupe souligne que les moratoires existants relatifs aux explosions expérimentales d'armes nucléaires doivent être maintenus en attendant l'entrée en vigueur du TICE. Il précise toutefois que ces moratoires ne doivent pas se substituer à la ratification du TICE et que seul ce Traité offre à la communauté internationale la promesse d'un engagement permanent et juridiquement contraignant pour mettre fin aux essais nucléaires.